

---

## «Nous ne nous fâcherons point pour cette question...». À propos des *Mémoires de deux jeunes mariées*

Flavien Bertran de Balanda

In the foreword to the *Comédie humaine*, Balzac places the latter under the patronage of «two eternal Truths: Religion, Monarchy». Bossuet and Balzac would seem to be the best representatives of these truths. Yet, the *Mémoires de deux jeunes mariés* is considered to be the novel where counter-revolutionary theories are most present, in particular regarding the family and masculinity. To the idea of pure re-infusion, this article prefers that of reappropriation and reformulation. The author takes into account elements of Bonaldian philosophy, but in order to propose an updated reading in the context of mid-nineteenth-century France. How does this allow him to describe and explain the reconfiguration of the social roles assigned to woman and man, and the new face of conjugality?

Keywords: *Balzac – Bonald – Theories of conjugality – Family Studies – Gender Studies*

---

### 1. Un héritage disputé

On connaît la célèbre formule par laquelle Balzac, dans l'Avant-propos de *La Comédie humaine*, plaçait celle-ci sous le patronage des «deux Vérités éternelles: la Religion, la Monarchie» et, plus précisément, sous l'égide de Bossuet et de Bonald. La portée réelle de l'assertion, comme les nuances à apporter quant à la réception balzacienne de l'héritage contre-révolutionnaire, ont depuis longtemps nourri le débat littéraire et historiographique; ainsi Gérard Gengembre a-t-il finement décelé la part concrète des thèmes bonaldiens dans les linéaments idéologiques du *Médecin de campagne* et du *Curé de village*<sup>1</sup>, Claudie Bernard ayant pour sa part offert une relecture originale des

---

<sup>1</sup> G. Gengembre, *Pour lire Balzac. De la famille et de la propriété selon Bonald*, dans A. Del Lungo-P. Glaudes (dir.), *Balzac, l'invention de la sociologie*, Paris, Classiques Garnier, 2018, pp. 37-52; Id., *Balzac, Bonald et/ou la Révolution bien comprise?*, dans «L'Année balzacienne», 11 (1990), pp. 189-202.

*Mémoires de deux jeunes mariées* au prisme des théories bonaldiennes de la famille<sup>2</sup>. Ce dernier roman a du reste pu être considéré comme l'espace privilégié d'une exploration de la place, à la fois centrale et paradoxale, tenue par la figure du père dans l'œuvre de Balzac<sup>3</sup>. Sans prétendre à une inutile synthèse de ces précieux travaux, force est de constater qu'ils dessinent une zone de confluence critique d'où jaillit un bouquet de pistes de réflexion encore ouvertes.

Nous ne nous trouvons certes pas en présence du seul texte de l'auteur traversé par la silhouette du philosophe millavois – *Illusions perdues* la voit peu après se profiler de nouveau, sous les nobles traits d'un «aigle penseur» pour Madame de Bargeton, et sous ceux, plus prosaïques, d'un de ces «hommes vertueux de la droite» que Lousteau propose d'affubler de quelques ridicules afin d'alimenter les colonnes désespérément vides du numéro du lendemain<sup>4</sup>.

Il est néanmoins notable qu'on considère traditionnellement les *Mémoires* comme l'unique lieu d'une *présence réelle* du vicomte dans *La Comédie*, à savoir, au-delà de sa simple évocation aussi emphatique fût-elle, d'une injection directe de sa pensée, et désignée comme telle, dans le matériau littéraire. En ce sens, elles auraient rempli par avance, mieux que tout autre volume, l'injonction programmatique fixée en 1842 et citée plus haut. La correspondance fictive entretenue par Renée de Maucombe / de l'Estorade et Louise de Chaulieu / de Macumer / Gaston nous invite donc, dans le cadre d'une trame narrative donnée, à interroger la nature de cette infusion comme les modalités de son appropriation par les personnages – la forme épistolaire impliquant l'effacement maximal du narrateur derrière la pluralité des locuteurs –, appropriation dont la nature se donne à observer, à son tour, dans les discours qui l'expriment. En un mot, il s'agit moins de déceler l'écho d'une hypothétique voix bonaldienne qui traverserait tout ou partie du livre, que d'en saisir la diversité derrière le jeu polyphonique qui organise l'écriture, ou, pour le dire autrement, les éclats qui le parsèment.

Pour ce faire, sans doute est-il nécessaire de remonter, avant toute chose, aux prémisses doctrinales qui, parmi les paradigmes bonaldiens, sont censées avoir été mobilisées pour nourrir un développement thétique sur la famille, la conjugalité, et, partant, la masculinité. Ce qui devrait permettre de détecter, ensuite, la part de

---

<sup>2</sup> Cl. Bernard, *Le Jeu des familles dans le roman du XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2013, notamment pp. 33-52; Ead., *Penser la famille au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1870)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007.

<sup>3</sup> A.E. McCall Saint-Saëns, *Pour une esthétique du père porteur. Mémoires de deux jeunes mariées*, dans S. Vachon (dir.), *Balzac. Une poétique du roman*, Saint-Denis, PU de Vincennes, 1996, pp. 295-306.

<sup>4</sup> « — Messieurs, soyez brillants pour mon premier numéro. Le baron Châtelet et sa seiche ne dureront pas huit jours. L'auteur du Solitaire est bien usé. — Sosthène-Démosthène n'est plus drôle, dit Vernou, tout le monde nous l'a pris. — Oh! il nous faut de nouveaux morts, dit Frédéric. — Messieurs, si nous prêtions des ridicules aux hommes vertueux de la Droite? Si nous disions que monsieur de Bonald pue des pieds? s'écria Lousteau» (H. de Balzac, *Illusions perdues*, éd. Maurice Ménard, Paris, Librairie générale française, 1983, p. 281).

l'assimilation et celle de l'adaptation, voire de la torsion, qui se donne à lire à leur endroit; par-delà ces dernières, enfin, se dessinent peut-être d'autres divergences et d'autres convergences, sises dans des régions plus profondes du propos des deux hommes.

## 2. La *société domestique*: Louis de Bonald, une métaphysique sociale de la famille

La famille, dans la pensée de Bonald, joue le rôle d'un *alpha*, d'une donnée première chronologiquement comme logiquement: «le genre humain a commencé par une famille, et la preuve en est sensible, puisqu'il continue par des familles; et que, si on pouvait le supposer réduit à une famille, il suffirait d'une famille pour le recommencer»<sup>5</sup>. Sorte de cellule-mère, elle est à la fois la première pierre posée à la construction de l'édifice social et le microcosme de la *société politique*, elle-même à l'image de cette société entre l'homme et Dieu qu'est l'univers<sup>6</sup>. Elle est en effet le lieu par excellence où les *individus*, en l'occurrence un *homme*, une *femme* et un *petit* qui ne reformuleraient qu'une différenciation physiologique toute animale, se subliment en *personnes* définies par la trame de rapports exogènes et réciproques dans lesquels chacune s'insère et par lesquels sa substance même se détermine, en l'occurrence en *père*, *mère* et *enfant*. Cette transmutation fonctionnelle est sanctionnée par le mariage, dont l'indissolubilité découle:

Le lien du mariage légitimement et légalement contracté est indissoluble, parce que les parties, réunies en un corps social, intérieurement uni par la religion, extérieurement lié par l'État, ont perdu leur individualité, et n'ont plus de volonté particulière qui sépare, à opposer à la volonté sociale qui réunit. Tous les motifs contre le divorce peuvent se réduire à cette raison; le divorce suppose des individus, et le mariage fait, il n'y en a plus; *et erunt duo in carne una*<sup>7</sup>.

La réduction argumentative volontaire ne signifie nullement que la fusion des époux dans un même corps le rend insécable au seul sens chimique. Toute société se caractérisant par son propos de *production* et de *conservation*, la *société domestique* obéit

---

<sup>5</sup> L. de Bonald, *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société* (1830) in *Œuvres complètes de M. de Bonald*, 3 voll., Montrouge, Migne, 1859, I, p. 1 ss., ici p. 39. Sauf mention contraire, les références à Bonald renvoient à cette édition. Sur une formulation antérieure de cet axiome, voir également *Du Divorce considéré au XIX<sup>e</sup> siècle relativement à l'état public de la société* (1801), II, p. 49.

<sup>6</sup> L. de Bonald, *Théorie du Pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire* (1796), I, p. 122 ss.: sur cette *société civile* qui les englobe toutes, voir en particulier la Préface, p. 122 ss., et le chap. IV du Livre premier, p. 163 ss.

<sup>7</sup> L. de Bonald, *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison* (1802), I, p. 1050 ss., ici p. 1237 avec la référence: Matth. XIX, 5; Marc. X, 8, pour la citation tirée des Écritures.

comme les autres à cette règle<sup>8</sup>, dont l'union conjugale consacre la possibilité, mais non la réalisation. Le couple ne forme qu'une association *éventuelle*, s'accomplissant pleinement lorsque s'incarne la promesse de procréation qui l'a motivée. Le mariage n'est pas acte fondateur *per se*<sup>9</sup>, mais en ce qu'il fonde quelque chose qui le dépasse et le justifie *a posteriori*; contrat passé entre trois parties mais décidé par les deux premières, il est définitivement scellé par la troisième, d'abord *produite* par l'homme et la femme, puis *conservée* par le père et la mère<sup>10</sup>. L'acte initial d'engendrement demeure du domaine du *physique*; c'est sa perpétuation conservatrice qui, en revanche, lui confère sa dimension proprement *sociale*, le propre de l'homme n'étant pas de se contenter de donner la vie, mais de la garantir et surtout d'autoriser son développement par l'éducation<sup>11</sup>. Un nouveau saut qualitatif s'opère:

La société domestique est formée nécessairement de trois personnes domestiques présentes ou supposées, actuelles ou éventuelles, rapprochées par les manières d'être de père, de mère, d'enfants, unis par les rapports sociaux ou généraux de *pouvoir*, de *ministre* et de *sujet*, qui sont les mêmes que les relations universelles ou rationnelles de *cause*, de *moyen* et d'*effet*. Ces rapports, et les lois qui les déclarent, forment la constitution de la société domestique<sup>12</sup>.

Le passage de la dyade à la triade permet l'adéquation avec la formule trinitaire qui ordonne le monde bonaldien, ou, pour reprendre sa terminologie, qui le *constitue*. Le schème est posé dès la *Théorie du Pouvoir* de 1796<sup>13</sup> puis reformulé dans l'*Essai analytique* de 1801<sup>14</sup>, qui assigne au père une nature semblable à celle de Dieu dans la Création et à celle du roi dans l'État, transposée *a domo*. Il partage ainsi les mêmes critères d'*unicité* – ce qui évacue en soi toute polygamie, synchronique ou diachronique, et le prive du simple statut de géniteur interchangeable –, de *perpétuité* – assurée par le principe de primogéniture – et d'*indépendance*, dans le sens où il ne rencontre pas, dans sa sphère d'action, de pouvoir concurrent ou supérieur à lui : ainsi est défini le caractère *absolu* et *définitif* de toute monarchie selon l'auteur. Principe

---

<sup>8</sup> «La société domestique est donc une société de production et de conservation des individus. [...] La société publique, appelée aussi État ou gouvernement, est une société de production et de conservation des familles» (Bonald, *Démonstration* cit., p. 46).

<sup>9</sup> Bien qu'il constitue l'«élément de toute société», le seul «contrat véritablement *social*», l'«acte de fondation de la famille, dont les lois sont le fondement de toute législation politique» (Bonald, *Divorce* cit., p. 38).

<sup>10</sup> *Ivi*, p. 45.

<sup>11</sup> «L'enfant reçoit donc de ses parents l'instruction de la parole, et avec la parole la connaissance de tout ce qu'il lui est nécessaire de savoir ou la faculté d'acquérir cette connaissance» (Bonald, *Démonstration* cit., p. 42).

<sup>12</sup> Bonald, *Législation primitive* cit., pp. 1237-1238.

<sup>13</sup> Bonald, *Théorie du Pouvoir* cit., avec une première formulation en *Volonté / Amour / Force*.

<sup>14</sup> Bonald, *Essai analytique sur les lois naturelles ou du POUVOIR, du MINISTRE et du SUJET* (1800), I, p. 954 ss.

conservateur, lui est dévolue la tâche de «juger ce qui est utile ou nuisible à la conservation de la société dont il est le chef, et de combattre pour écarter les obstacles qui s'opposent à cette conservation», de l'«infertilité de la terre» à «la malveillance des hommes»<sup>15</sup>. Cette toute-puissance apparente est cependant bornée par le cadre strict au-delà duquel elle ne peut s'exercer:

Le père de famille a le pouvoir de manifester sa volonté par des lois ou des ordres, et de les faire exécuter ; mais comme il n'est que le ministre immédiat de la Divinité, pour la reproduction et la conservation des êtres, il ne peut porter des lois que comme des conséquences naturelles des lois fondamentales, ni employer les personnes et les propriétés de la famille que pour des fins de reproduction et de conservation<sup>16</sup>.

La mère, *moyen* et *ministère* du pouvoir paternel, permet l'actualisation de sa volonté qu'elle incarne en *autorité*; moyen terme entre l'homme à qui elle obéit et l'enfant à qui elle commande, elle est *homogène* à chacun<sup>17</sup>, dépendante du premier mais indépendante du second. Le modèle est éminemment patriarcal, on le voit, qui lui confère un statut de subordination essentielle. On est même en droit de penser qu'elle n'échappe à cette subalternité désespérante que parce qu'elle surplombe à son tour un troisième terme, dans une cascade de sujétions imbriquées: telle formule assénant que «la société est toute *paternité* et *dépendance*, bien plus que *fraternité* et *égalité*»<sup>18</sup> ne semble pas dire autre chose.

Divers éléments nuancent cependant pareille image d'écrasement ontologique. Unique vecteur de l'intention conservatrice du pouvoir qui demeurerait dépourvue d'effet sans elle, elle ne lui est certes pas *égale*, mais *semblable*<sup>19</sup>, c'est-à-dire consubstantielle ; participant directement de lui, elle autorise explicitement son existence. La délégation fonctionnelle prend dès lors des aspects de répartition, ainsi entre la «direction des affaires extérieures», masculine, et «celle des soins intérieurs»<sup>20</sup>, exclusivement féminine. La nature *perpétuelle* du père la rend à son tour *inamovible*<sup>21</sup>, et lui laisse toute latitude dans l'éducation de la progéniture, soit de la finalité du foyer, dont la place est ainsi décrite:

<sup>15</sup> Bonald, *Démonstration* cit., pp. 44-45.

<sup>16</sup> Bonald, *Législation primitive* cit., p. 1238.

<sup>17</sup> Elle est qualifiée par Bonald d'«homme-enfant» (*Démonstration* cit., p. 45); plus loin: «ainsi, si l'on voulait traduire la constitution de la société domestique en langage mathématique, on pourrait dire: l'homme est à la femme ce que la femme est à l'enfant; ou le pouvoir est au ministre ce que le ministre est au sujet» (*ivi*, p. 46).

<sup>18</sup> Bonald, *Législation primitive* cit., p. 1240.

<sup>19</sup> *Ivi*, p. 1238.

<sup>20</sup> *Ivi*, p. 1240, n. 4.

<sup>21</sup> *Ivi*, p. 1238.

L'enfant, *sujet* de l'action et de la volonté du père et de la mère, n'a qu'un devoir : celui d'écouter et d'obéir. Il n'a point de fonctions qui lui soient propres ; mais toutes les fonctions des deux autres personnes de la société se rapportent à lui, et les travaux du père, et la sollicitude de la mère, et les soins des serviteurs. Par sa faiblesse même, il est le maître<sup>22</sup>.

Et de digresser:

Leçon sublime, qui apprend aux hommes qu'ils ne sont élevés, par leur rang et leur fortune, au-dessus des autres que pour les servir; que les honneurs sont des *charges*, c'est-à-dire des fardeaux, et elles en portent le nom; des *offices*, c'est-à-dire des devoirs, *officium*; en un mot, que tout ce qui est grand ne l'est que pour servir tout ce qui est faible et petit [...] <sup>23</sup>.

Le passage, en ramenant le problème au macrocosme politique – la suite n'est qu'une justification de l'institution de la noblesse comme *service* –, tout en paraphrasant les Écritures et en subsumant l'ensemble dans le macrocosme religieux, ne signifie pas absorption dans une totalité théologico-idéologique d'un stade domestique ramené à une simple hypothèse heuristique. Le *sujet*, dans son hypostase domestique (l'enfant), politique (le peuple) comme religieuse (l'homme), se voit conférer le sublime privilège, partagé avec le Créateur, d'être cause finale de la Création<sup>24</sup>. En ce sens, la famille bonaldienne est bien le lieu par excellence où se révèlent une métaphysique et une science totale<sup>25</sup>.

Il n'est donc nullement surprenant, chez un penseur articulant en permanence théorie et *praxis*, qu'elle forme à importance égale un terrain polémique majeur. N'oublions pas que ses analyses les plus complètes sur le sujet forment la ligne spinale du *Divorce considéré au XIX<sup>e</sup> siècle* et des autres écrits composés au même moment pour peser dans les débats soulevés par la rédaction du Code civil ; l'exagération rhétorique vient souvent se superposer à l'exposé doctrinal, ainsi lorsqu'est affirmée sans ambages une équation divorce = polygamie = prostitution légale, ou encore lorsqu'il est préconisé qu'en cas de séparation, l'homme soit interdit de toute profession publique et frappé de mort sociale, la femme reléguée au couvent et l'enfant confié à

<sup>22</sup> Bonald, *Démonstration* cit., p. 46.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Sur ces aspects, nous nous permettons de renvoyer à notre texte: F. Bertran de Balanda, *Deux sciences de l'homme. Idéologie et Contre-Révolution dans le débat anthropologique du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Actes du colloque «Lectures de Cabanis», «Cahiers de philosophie de l'Université de Caen»*, à paraître automne 2019.

<sup>25</sup> «La philosophie, considérée en général, est la science de Dieu, de l'homme et de la société», L. de Bonald, *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales* (1818), III, p. 1 ss., ici p. 41.

l'Assistance publique<sup>26</sup>. Les mêmes textes peuvent apparaître comme une charge impitoyable contre l'affect, et la défense d'une vision quasi coercitive de la conjugalité:

L'homme, la femme, les enfants sont indissolublement *unis*, non parce que leur cœur doit leur faire un plaisir de cette union ; car que répondre à celui d'entre eux pour qui cette union est un supplice ? mais parce qu'une loi naturelle leur en fait un devoir, et que la raison universelle, dont elle émane, a fondé la société sur une base moins fragile que les affections de l'homme<sup>27</sup>.

Ou encore, refusant de définir le «lien qui retiendra les personnes domestiques à la place que leurs devoirs leur assignent», Bonald balaie-t-il du même revers les *affections naturelles*, la *sympathie* et le *sentiment* :

Ces affections naturelles ne sont donc que des affections raisonnables, que l'habitude, la reconnaissance, surtout l'amour de soi, rendent chères, faciles, aveugles quelquefois ; et si elles sont des affections raisonnables, elles sont raisonnées ou apprises. [...] Ainsi l'on peut dire que la raison de toutes les affections raisonnables, ou de tous nos devoirs, ne se trouve que dans la raison<sup>28</sup>.

Il est alors aisé de fixer la lecture de Bonald sur cet instantané agonistique, marqué par l'exaspération du propos, et le ramenant à l'image d'un froid logicien annulant l'humanité de l'homme pour en faire le simple rouage d'une machine sociocratique, broyant sous ses lourdes roues toute émotion, tout élan sincère, toute faculté individuelle de penser. Il n'est pas question de nuancer ici ces raccourcis dont la postérité s'est généralement satisfaite, ni de réévaluer la place exacte de ces *topoi* dans son discours ultérieur, puisque c'est précisément sa réception qui nous occupe ici.

### 3. L'intrication des théories bonaldiennes dans le roman balzacien

La méthode la plus simple qui s'offre pour interroger l'infusion de ces paradigmes dans les *Mémoires de deux jeunes mariées* consisterait, logiquement, à en suivre l'incursion dans l'économie du roman. On en situe souvent la première survenance, qu'on retient comme étant la principale, dans la profession de foi du duc de Chaulieu rapportée par Louise dans la douzième lettre. Le nom de Bonald n'apparaît pourtant que dans la seizième, Renée confiant à son amie ses méditations quant au «mot *indissoluble*,

<sup>26</sup> Nous nous permettons de renvoyer à notre texte: *Louis de Bonald et la question du divorce, de la rédaction du Code civil à la loi du 8 mai 1816*, dans «Histoire, Économie & Société», 3 (2017), *Le «Second Empire» a-t-il existé?*, pp. 72-86.

<sup>27</sup> Bonald, *Divorce* cit., p. 43. Nous respectons la typographie d'origine.

<sup>28</sup> *Ivi*, p. 48-49.

appliqué au contrat qui lie une femme à un homme»<sup>29</sup>, ce qui nous ramène bien à une préoccupation majeure du philosophe ; ce n'est pourtant que pour décréter aussitôt, derrière cette apparence d'uniformité légale – la «loi Bonald» de 1816 abolissant le divorce prenant chronologiquement place une dizaine d'années avant le début de l'intrigue<sup>30</sup> – la profonde hétérogénéité des ménages. Le constat procède peut-être d'une étude des mœurs, pratique aussi chère à Balzac qu'inconnue de Bonald, pour tirer, dans tous les cas, une conclusion que le second eût probablement répudiée, du moins en tant que vérité générale. Une autre distorsion se fait jour dès les lignes suivantes, avec la sentence selon laquelle «toute femme mariée apprend à ses dépens les lois sociales, qui sont incompatibles en beaucoup de points avec celles de la nature»<sup>31</sup>; des deux propositions, le penseur eût autant fait sienne la première qu'il se serait refusé à approuver la seconde, tout comme cette autre dissertation relativiste sur la vertu<sup>32</sup>. C'est à ce moment qu'advient, *ex abrupto*, la première occurrence concrète de Bonald:

Tu m'as dit: «Le mariage rend philosophe!» hélas! non; je l'ai bien senti quand je pleurais en te sachant emportée au torrent de l'amour. Mais mon père m'a fait lire un des plus profonds écrivains de nos contrées, un des héritiers de Bossuet, un de ces cruels politiques dont les pages engendrent la conviction. Pendant que tu lisais *Corinne*, je lisais Bonald, et voilà tout le secret de ma philosophie: la Famille sainte et forte m'est apparue. De par Bonald, ton père avait raison dans son discours<sup>33</sup>.

Ces lignes à elles seules pourraient suggérer une longue exégèse, quant à la l'introduction de Bonald par le vecteur paternel<sup>34</sup>, ou encore quant à la présentation hiératique d'une «Famille» typographiquement monumentalisée et présentée en des termes pieux, étrangers en l'occurrence au lexique bonaldien, et qui semblent en faire un reflet de la Sainte Famille – autre image qu'on ne retrouve nulle part chez lui. Plus amusante est la mention de *Corinne*: en 1818, Bonald avait publié une réfutation posthume des *Considérations sur la Révolution* de Madame de Staël, lui reprochant notamment d'avoir voulu traiter de l'histoire comme Corinne et Delphine «faisaient de l'amour<sup>35</sup>». La figuration chiasmatisée des deux lectrices, emportées par un élan

<sup>29</sup> H. de Balzac, *Mémoires de deux jeunes mariées*, éd. Arlette Michel, Paris, Garnier-Flammarion, 1979, p. 147.

<sup>30</sup> La première lettre est de septembre 1824, cf. la mention de la loi en préparation d'indemnisation des émigrés (*ivi*, p. 68).

<sup>31</sup> *Ivi*, p. 147.

<sup>32</sup> *Ivi*, p. 148. Bonald, contrairement à Maistre, réfute tout relativisme, et s'oppose vigoureusement aux théories de Montesquieu à ce titre; cf. Bonald, *Théorie du Pouvoir* cit., notamment le livre VII, *Influence des climats; caractère national*, p. 419 ss.

<sup>33</sup> Balzac, *Mémoires* cit., pp. 149-150.

<sup>34</sup> Cf. *infra*, la réponse de Louise.

<sup>35</sup> «C'est encore un roman sur la politique et la société, écrit sous l'influence des affections domestiques et des passions politiques qui ont occupé ou agité l'auteur; c'est encore *Delphine* et *Corinne*,

inverse vers la raison pour l'une et la passion pour l'autre, confère aux deux auteurs une place métonymique : si Germaine de Staël signifie la fougue et l'enthousiasme, la silhouette de Louis de Bonald se découpe en creux, antonyme de tout ce qui ressort de l'«imagination» ou de la «folie», ainsi que Renée qualifie sa confidente à la fin du passage, qui est aussi la fin de la lettre.

La réponse de Louise, qui moque le «martyre volontaire» auquel se voue son amie, est d'un ton badin; après avoir évoqué l'inépuisable question de la vertu comme calcul ou du calcul comme vertu, elle coupe court à toute discussion sur le sujet, en plaisantant: «Hein? Nous ne nous fâcherons point pour cette question, puisque Bonald est là»<sup>36</sup>. Et en post-scriptum, se demandant «comment sonder le cœur d'un homme»: «mon père doit me présenter ton M. Bonald, et, puisqu'il est savant, je lui demanderai»<sup>37</sup>. La légèreté teintée de familiarité par le possessif et par l'éllision de la particule semblent conjurer un instant les sévères maximes du philosophe et, en humanisant le personnage, éloigner le doctrinaire.

Renée admet l'effet produit: «une seule de tes lettres ruine cet édifice bâti par le grand écrivain de l'Aveyron, et où je m'étais logée avec satisfaction»<sup>38</sup>. Ledit édifice n'est en fait nullement abattu, mais réinterprété dans ses résonances les plus austères, le mariage n'étant que le don unilatéral de soi que la femme fait à l'homme, dans l'acceptation d'une mainmise sans contrepartie, et, surtout, d'où l'amour est sinistrement évacué. Les législateurs, déplore-t-elle, «préoccupés de la famille», «ont imité la nature, inquiète seulement de perpétuer l'espèce»<sup>39</sup>. D'abord *dénaturalisée*, voici que la pensée bonaldienne se voit à présent *surnaturalisée*. C'est que dans un cas comme dans l'autre, la nature revêt un sens différent, et tout aussi éloigné à chaque fois de la définition qu'en fait l'Aveyronnais – celle d'un principe ordonnateur suprême, par lequel l'univers physique et l'univers moral tendent à coïncider, principe sain de conformité à la nécessité des choses et qui, comme on dit, *reprend toujours ses droits*<sup>40</sup>. Rien de commun, donc, avec cette nature qui aurait d'abord été celle de l'instinct sensuel, pour désigner désormais à l'inverse les lois de la biologie qui régissent l'homme comme la bête. La pensée de Madame de l'Estorade suit cependant un mouvement saccadé, s'accordant en dernière analyse à admettre que

---

qui font de la politique comme elles faisaient de l'amour ou s'exaltaient sur les chefs d'œuvre des arts [...]» (L. de Bonald, *Observations sur l'ouvrage ayant pour titre: Considérations sur les principaux événements de la Révolution française, par Mme la baronne de Staël* [1818], II, p. 593 ss., ici p. 593).

<sup>36</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 150.

<sup>37</sup> *Ivi*, p. 150-151.

<sup>38</sup> *Ivi*, p. 156.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> La citation de Rousseau, promise à une longue fortune dans l'œuvre de Bonald, figure en épigraphe de la *Théorie du Pouvoir*: «Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité jusqu'à ce que ce principe soit détruit ou changé, et que l'invincible *Nature* ait repris son empire. Cont. Soc. L. 2. C. II» (première de couverture de l'édition originale).

les sentiments ne sont nullement proscrits en soi de la vie conjugale, mais que cet heureux hasard est d'une probabilité trop faible pour qu'on y «ass[eye] la loi sui doit tout régir»<sup>41</sup>. Et de citer à nouveau son mentor:

Mon philosophe de l'Aveyron a raison de considérer la famille comme la seule unité sociale possible et d'y soumettre la femme comme elle l'a été de tout temps. La solution de cette grande question, presque terrible pour nous, est dans le premier enfant que nous avons. Aussi voudrais-je être mère, ne fût-ce que pour donner une pâture à la dévorante activité de mon âme<sup>42</sup>.

On assiste ici à une double appropriation. Appropriation du paradigme bonaldien dans sa substance d'une part, enfin compris dans sa dimension dialectique se résolvant dans la synthèse procréatrice; appropriation personnelle d'autre part de ces conclusions, dont la mise en pratique promet une libération individuelle: on sait à quel point la grossesse va se présenter comme un processus érotique et l'enfantement comme une expérience orgasmique<sup>43</sup> qui se poursuit en expérience mystique<sup>44</sup>. L'intuition charnelle a permis l'intuition intellectuelle, et la digestion axiomatique d'un système d'abord entendu de façon discordante, pour être enfin appréhendé sereinement dans sa logique interne, désormais rassurante:

[...] l'amour peut et doit cesser; mais la maternité n'a pas de déclin à craindre, elle s'accroît avec les besoins de l'enfant, elle se développe avec lui. N'est-ce pas à la fois une passion, un besoin, un sentiment, un devoir, une nécessité, un bonheur? Oui, mignonne, voilà la vie particulière de la femme. Notre soif de dévouement y est satisfaite, et nous ne trouvons point là les troubles de la jalousie. Aussi peut-être est-ce pour nous le seul point où la Nature et la Société sont d'accord. En ceci, la Société se trouve avoir enrichi la Nature, elle a augmenté le sentiment maternel par l'esprit de famille, par la continuité du nom, du sang, de la fortune. [...] Le droit d'aînesse, qui pour l'antiquité se marie à celle du monde et se mêle à l'origine des Sociétés, ne me semble pas devoir être mis en question<sup>45</sup>.

Bonald a d'autant mieux été compris par Renée qu'elle ne le cite désormais plus nommément. Ainsi, lorsqu'elle évoque «cette protection incessante due à un être faible», ou encore lorsqu'elle décrit les soins maternels comme la «véritable sphère» de la femme, lui permettant de «déplo[yer] alors seulement ses forces» et de «pratiq[ue]r les devoirs de sa vie», le paraphrase-t-elle naturellement et presque

---

<sup>41</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 157.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Bernard, *Le jeu de famille* cit., p. 49.

<sup>44</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 202: «Les mondes doivent se rattacher à Dieu comme un enfant se rattache à toutes les fibres de sa mère: Dieu, c'est un grand cœur de mère».

<sup>45</sup> *Ivi*, p. 204.

inconsciemment, jusqu'à cette défense du droit d'aînesse qui eût pu apparaître comme un curieux glissement de la démonstration si elle ne s'inscrivait précisément dans l'actualité parlementaire de son champion ; la lettre est en effet de janvier 1826, et la question agite les Chambres depuis le début de la session. Le Pair de France est retenu sur ses terres, et, ne pouvant s'exprimer devant ses collègues sur un sujet qui lui est cher, publie un opuscule de circonstance dans le but avoué de peser sur la discussion, intitulé *De la famille agricole, de la famille industrielle et du droit d'aînesse*<sup>46</sup>; remontant aux Hébreux et aux Romains, il y rappelle que «le droit d'aînesse, dans la société domestique, a les mêmes effets que l'hérédité par ordre de primogéniture dans la société politique», qualifiant la première de «monarchie du père de famille»<sup>47</sup>. La connivence est d'autant plus forte qu'elle est discrète, le temps de l'exercice d'imitation, avec toutes les maladresses qu'il implique, étant révolu ; Renée ne pense plus à la manière de Bonald, elle pense comme Bonald, et ce en même temps que lui ; thématiquement comme chronologiquement, elle lui est bien devenue contemporaine.

La maternité cesse du reste d'être simple nécessité et simple occupation. La satisfaction du devoir accompli cède le pas à l'accomplissement du bonheur tout court, à nouveau érotisé lorsque Louise est invitée à «multiplier [son] bonheur actuel», en l'occurrence celui d'une jeune épouse s'abreuvant d'ardents émois, par «toutes [les] voluptés» auxquelles goûte Renée<sup>48</sup>. Le déploiement de forces déjà cité ne signifie nullement félicité dans la résignation, acceptation béate d'un état imposé ou adhésion normative à un ordre monotone mais apaisant, ainsi qu'elle semblait s'en contenter l'hiver précédent<sup>49</sup>. Il est source en soi de «tous les bonheurs et tous les plaisirs»<sup>50</sup>, la jouissance se doublant du sentiment de puissance. Si «une femme qui n'est pas mère est un être incomplet et manqué»<sup>51</sup>, une mère est donc une femme comblée au plus intime de sa féminité en même temps qu'une femme *complète*; cessant d'être *seconde* pour devenir *deuxième*, elle gagne la *noblesse* qui échoit au *Ministère*, et, aussi douce fût-elle, cette *autorité* dont on a vu qu'elle formait l'émanation et la continuité naturelles du *pouvoir*.

On est en droit de considérer, parvenu à ce point, que l'écriture balzacienne s'est alimentée des théories bonaldiennes pour les réordonner, ou plus exactement les ordonner selon un point de vue différent. Non plus celui de l'homme d'État, titre dont se targue le vicomte pour édicter ses leçons – et ce, notamment, dans son essai de

---

<sup>46</sup> L. de Bonald, *De la famille agricole, de la famille industrielle et du droit d'aînesse* (1826), II, pp. 235-258. Sur la volonté performative de l'ouvrage, voir la note initiale.

<sup>47</sup> *Ivi*, p. 256.

<sup>48</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 204.

<sup>49</sup> «L'ordre ne lasse pas», proclamait-elle alors (*ivi*, p. 178).

<sup>50</sup> *Ivi*, p. 204.

<sup>51</sup> *Ibid.*

1826 –, avec sa sensibilité «mâle» et «morale» proclamée<sup>52</sup>; non plus celui du père<sup>53</sup>, ni du philosophe qui raisonne *sub specie aeternitatis*; mais celui de la femme, moins panoramique peut-être, moins algébrique – c’est à Louis de l’Estorade qu’une pareille vision incombe<sup>54</sup> –, mais plus pénétrant. Le détour par Bonald permet à Balzac d’affiner sa psychologie et sa sociologie féminines, par l’enserrement volontaire dans un carcan sociocratique<sup>55</sup> d’où jaillit paradoxalement une plénitude heureuse. Demeure à savoir si, au sein de cette architecture, le bien-être du *Ministre* ne procède que de celui du *Pouvoir*, et/ou ne fait que le servir. Autre manière de convoquer l’épine dorsale censée être celle de l’œuvre, à savoir la figure virile et paternelle dans une France «révolutionnée»<sup>56</sup>.

#### 4. Les têtes sont-elles recollables? L’impossible réinvention du Père

Si la tirade du duc de Chaulieu a été décrétée juste «de par Bonald», selon une sentence qui sonne comme une formule juridique d’Ancien Régime ou comme une tournure liturgique, est-ce à dire qu’elle doit se lire comme un Credo bonaldien? Pour en reprendre les grandes lignes argumentatives, celui qui se pose lui aussi pour l’occasion en «homme d’État»<sup>57</sup> entame une nomenclature de poncifs conservateurs, dont certains peuvent en effet faire écho à des leitmotivs bonaldiens: l’idée d’une Révolution qui continue par implantation dans la loi et dans les esprits, le «règne de l’intérêt personnel» *versus* la «constitu[tion] de l’État par la famille»<sup>58</sup>, la défense de la propriété foncière ou encore la hantise du surgissement d’une «masse terrible»<sup>59</sup> venant mettre à bas un édifice déjà miné par la prime accordée à la médiocrité et à l’ambition offrent certes bien des ressemblances avec les préoccupations du philosophe, mais jetées pêle-mêle, dans un enchaînement artificiel et pressé, relevant davantage d’un assemblage de

<sup>52</sup> «[...] il y a une sensibilité plus mâle, une sensibilité toute morale, celle de l’homme d’État pour le sort des familles sans perpétuité et sans avenir [...]» (Bonald, *De la famille* cit., p. 246-247).

<sup>53</sup> Orphelin de père à quatre ans et chef de famille précoce, Bonald assura lui-même l’éducation de ses deux fils aînés en émigration. Veuf en 1826 – d’où son absence à la Chambre –, il se montre jusqu’à sa mort comme le patriarche d’une abondante descendance. Voir notamment sa correspondance, en particulier les *Lettres inédites du vicomte de Bonald à Madame Victor de Sèze*, éd. H. Moulinié, Paris, Alcan, 1916.

<sup>54</sup> «[...] que serait la vie sans cet assujettissement à des règles fixes qui, selon les astronomes et au dire de Louis, régissent les mondes?» (Balzac, *Mémoires* cit., p. 178). Bonald compare régulièrement les lois qui régissent les sociétés à celles qui dirigent le mouvement des planètes.

<sup>55</sup> Métaphoriquement figuré par l’image du corset.

<sup>56</sup> Nous empruntons l’expression à G. Gengembre, *Bonald, témoin de la France révolutionnée*, dans «Romantisme», 12 (1976), pp. 77-84. L’auteur rappelle que l’épithète qu’il choisit d’utiliser est précisément de Balzac.

<sup>57</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 115.

<sup>58</sup> *Ivi*, p. 116.

<sup>59</sup> *Ivi*, p. 117; Chaulieu redoute cependant les «paysans propriétaires», Bonald craignant pour sa part l’irruption d’une «armée de prolétaires» dressée contre la France propriétaire.

morceaux choisis – et ce encore avec plus ou moins de bonheur – que d’une synthèse doctrinale réelle. Plus prosaïquement, ces emprunts sont communs au discours ultra de l’époque, ces hommes du comte d’Artois dont Chaulieu redoute pourtant l’avènement à la mort prochaine de Louis XVIII<sup>60</sup>, et dont Bonald fait partie. Dans cette accumulation quelque peu brouillonne, se détache le passage connu :

Sais-tu, mon enfant, quels sont les effets les plus destructifs de la Révolution? tu ne t’en douterais jamais. En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n’y a plus de famille aujourd’hui, il n’y a que des individus<sup>61</sup>.

L’idée d’une Révolution coupable d’avoir brisé les antiques liens familiaux et d’une régénération sociale ne pouvant commencer que par celle de la société domestique est clairement formulée dès le *Divorce*, ainsi lorsqu’y est décrété qu’«on eût, en 1789, préservé la famille de sa destruction, en défendant la constitution politique contre la démocratie», et qu’«il faut aujourd’hui, pour sauver l’État, défendre la constitution domestique contre le divorce», ou encore qu’«il faut, dans cette situation de choses, que la famille finisse par dérégler l’État, ou l’État par régler la famille»<sup>62</sup>; pour effacer l’œuvre de subversion et d’abrasion morales opérées par les «sophistes modernes», il est nécessaire de les battre sur leur propre terrain et de «spiritualiser l’homme et ses rapports, à proportion des effets qu’on a fait pour les matérialiser»<sup>63</sup>. La Contre-Révolution comme restauration de la famille, à laquelle l’auteur travailla ardemment dans les rangs de la Chambre introuvable, forma bien un propos dont il devait longtemps se féliciter d’avoir été l’acteur et l’inspirateur<sup>64</sup>.

Déploration d’un renversement, espérance en une analepsie: ici, à nouveau, s’arrête la comparaison. La démonstration qui voit le duc s’époumoner une demi-heure n’a pour but qu’un marché prosaïque dépouillant sa fille de sa dot pour constituer un majorat au frère, en échange de l’octroi d’une liberté quant à la conduite de sa vie, autant dire d’une liberté de mœurs. Les Chaulieu au masculin sont pour leur part présentés tout au long du roman comme fats et mesquins, père et fils; les autres hommes qui se profilent fugacement ne valent guère mieux: les l’Estorade sont fantomatiques, et ne reprennent un semblant de vie qu’à l’arrivée de Renée, qui «métamorphose» Louis, et rajeunit tout à coup le beau-père<sup>65</sup>. S’ils accèdent à ce bonheur qui leur était inconnu et les revitalise tous deux, ce n’est pas parce qu’elle s’oblige à leur être agréable, mais

<sup>60</sup> «Le roi est un grand esprit, il y voit clair; mais [il est] de jour en jour gagné par les gens de son frère, qui veulent aller trop vite [...]» (*ivi*, p. 116).

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Bonald, *Divorce* cit., pp. 41-42. Voir également l’article *Sur la cause de la Révolution* («Mémorial catholique», mai 1824, non repris).

<sup>63</sup> *Ivi*, p. 47.

<sup>64</sup> Cf. L. de Bonald, *De la Chambre de 1815*, dans «le Conservateur», juillet 1819, II, p. 696 ss.

<sup>65</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 131.

parce qu'elle s'est découverte une faculté ordonnatrice qui s'exprime en commandement discret mais sans partage<sup>66</sup>. L'inverse se produit chez Felipe, épuisé par sa fouguese moitié, laquelle l'avait déjà conquis par des mises à l'épreuve qui, sous vernis de *fin'amor*, tenaient de l'ultracisme amoureux – être «aimée *quand même*», syntagme renvoyant clairement au cri de ralliement des «royalistes purs» de la Chambre de 1815. Il est du reste significatif, pour introduire sa péroraison, que le duc ait qualifié sa fille de «ministre en jupon»<sup>67</sup>; dans cet acte de déshérence au profit du frère, on remarque l'emploi inattendu du terme que Bonald assignait à la deuxième *personne sociale* de la *société domestique*.

Se pose dès lors explicitement la question du rapport *Pouvoir / Ministre* dans le texte balzacien. Si la résurrection du premier ne peut se faire que par l'entremise du second, demeure à jauger l'étendue du champ ainsi reconquis. Renée pose précocement un diagnostic clair, expliquant l'ampleur de sa tâche, celle de «relever» Louis de manière secrète, donnant l'illusion d'un rétablissement spontané; illusion qui ne procède pas d'un effacement délicat, mais revêt un caractère impératif, puisque «l'homme subjugué par sa femme est justement couvert de ridicule<sup>68</sup>»; comprendre que tout homme est ainsi subjugué, mais qu'il perd tout crédit si le véritable ressort qui le meut est révélé; ressort qui peut re-viriliser artificiellement comme définitivement déviriliser, s'il est trop tendu, ainsi lorsque la maternité triomphante de Renée rend le grand-père gâteux, l'infantilise, tandis que le père parle aux arbres et aux cailloux pour finalement avouer qu'il a vécu dans la crainte d'une infécondité menaçant de lui interdire ce rôle<sup>69</sup>. Le cas de Felipe est bien entendu plus criant encore, sa réification en jouet du désir accélérant une dilution jusqu'à l'effacement définitif: «un homme nul est quelque chose d'effroyable», prophétise Renée à son endroit, «mais il y a quelque chose de pire, c'est un homme annulé»<sup>70</sup>.

Nous sommes donc en présence de deux ménages marqués chacun par une hypertrophie du *Ministre* au détriment du *Pouvoir*, voulue par l'un et accepté par l'autre, mais exposant la double possibilité d'un effet vertueux ou désastreux. L'anémie première de l'Estorade est bien historiquement ancrée, le jeune homme vieilli s'étant peu à peu éteint dans les péripéties de l'Europe postrévolutionnaire; il reprend cependant un début de consistance avec une paternité toute passive, simple corrélatif de la maternité qui a décuplé la force vitale et sociale de celle qui lui transfuse en retour une partie de cette sève dont elle est la source et le catalyseur. Macumer, pour sa part,

---

<sup>66</sup> «Or, dans la solitude où nous vivons, si une femme ne commande pas, le mariage devient insupportable en peu de temps» (*ibid.*).

<sup>67</sup> *Ivi*, p. 115.

<sup>68</sup> *Ivi*, p. 129.

<sup>69</sup> *Ivi*, p. 203.

<sup>70</sup> *Ivi*, p. 215; Renée rappelle qu'il est «prouvé» qu'elle est «de beaucoup supérieure à Louis», tout en le respectant «comme le pouvoir de la famille», selon une terminologie à nouveau bonaldienne (*ibid.*, et p. 216).

est certes annihilé dans le jeu humiliant auquel il a lui-même demandé à se prêter, mais c'est la stérilité de l'union qui scelle la mort du couple par la mort symbolique puis physique du baron. On n'assiste pas même à une inversion fonctionnelle que l'apparition d'un enfant eût suffi à rééquilibrer. Louise ne représente pas réellement une excroissance du *Ministre* ni Felipe une érosion du *Pouvoir*, il n'y a pas à proprement parler usurpation puisque les *personnes* n'ont jamais été fixées, ni suggérées. «De par Bonald» et sa typologie des sociétés *non constituées*, on approcherait les régions du *despotisme*<sup>71</sup>, ce système monstrueux fondé sur un schème *Despote / Satellites / Esclaves*, à ceci près que Macumer cumulerait les deux rangs inférieurs<sup>72</sup>.

Reste bien entendu un dernier couple, celui de Monsieur et Madame Gaston. Louise tente à présent l'excès inverse d'un retrait total; après avoir elle-même rationalisé son patrimoine en bon père de famille, puis, paternelle toujours, avoir mis sa fortune au service du poète, elle s'emmure dans une stase qu'on pourrait qualifier d'*afonctionnelle*. Or la disparition du *Ministre* ne favorise nullement l'éclosion d'un *Pouvoir*, mais confirme *a contrario* la pertinence de l'équilibre des l'Estorade, qui se consolide alors exponentiellement. L'absence du troisième terme est une nouvelle fois facteur de paralysie du système, d'autant qu'il existe ailleurs: mari dans un ménage où il n'est pas père, Marie – l'homonymie est frappante – est père par substitution d'une autre *société domestique*, incomplète elle aussi; le *Pouvoir* ne peut naître, empêtré dans son éparpillement.

De ces divers exemples découle un seul et même constat. Le père de famille, pilier de l'ordre social assurant l'ancrage métaphysique du particulier dans le général, a bien perdu et son *chef*, et son rôle de *chef de famille*. Si la femme/mère peut prétendre ranimer le cadavre et ressouder la tête et le tronc, c'est qu'elle a été épargnée: pour Bonald, «elle est aide et ministre de l'homme, et dans l'abaissement ou le mépris de tous les pouvoirs, même du pouvoir paternel, qui caractérisent toutes les révolutions, l'autorité maternelle est encore respectée»<sup>73</sup>. Autant dire que cette *autorité*, subalterne au *Pouvoir* vandalisé, est dépositaire d'une force cachée, d'une énergie tellurique enfouie et par là inatteignable, lui ayant permis de demeurer intacte dans la tourmente qui emportait celui qui aurait dû être son protecteur. Cette puissance indomptable et régénératrice préexistait-elle au cataclysme, ou bien a-t-elle été révélée par cette gigantesque ordalie? Cette question dépasse notre champ d'étude, mais laisse dans tous les cas entrevoir l'image d'un *Pouvoir* sabordé ou débordé, peinant à surmonter sa déchéance, et auquel le *Ministre* assure moins un rôle d'auxiliaire que d'exercice par intérim. Dans cette sorte de régence, peut-être dès lors se donne à lire le glas du *Pouvoir* en tant que tel et le *triomphe de l'autorité*.

<sup>71</sup> Cf. Bonald, *Démonstration* cit., ch. XI, p. 67 ss; Bonald, *Théorie du Pouvoir* cit., ch. IX p. 194 ss.

<sup>72</sup> Le terme d'«esclave» étant du reste régulièrement employé à son endroit.

<sup>73</sup> Bonald, *Démonstration* cit., p. 43.

### 5. Marius, Sylla *et alii*: des leçons de deux révolutions, et d'autres à venir.

Le duc de Chaulieu, qui se réclamait du XI<sup>e</sup> siècle pour réprover les mésalliances de la noblesse désargentée avec la haute bourgeoisie<sup>74</sup>, commettait un anachronisme criant en convoquant un passé médiéval hypothétique, à la mode il est vrai à l'époque, pour masquer son intuition pragmatique des enjeux nouveaux qui allaient guider le destin des élites dans les méandres du XIX<sup>e</sup>. L'adhésion aussi paradoxale qu'enthousiaste de Louise-Armande-Marie quant à ces préjugés de lignage était peut-être plus franche : Belle Dame Sans Merci d'un Abencérage ou châtelaine rêveuse d'un paradis bucolique et anhistorique, elle tente de vivre un conte hors de son temps, fuyant dans un songe chevaleresque qui se consume puis la consume.

Or, la partie en train de se jouer n'oppose nullement Marius et Sylla, comme le clamait le duc<sup>75</sup>, mais se situe dans cette alchimie complexe entre tradition et modernité qui s'ébauche sous la Restauration et se reconfigure en traits plus durs sous la monarchie de Juillet. La vicomtesse puis comtesse de l'Estorade l'a compris, avec son conservatisme sulpicien qui s'adapte à merveille à la donne orléaniste, et sait tirer partie de cette nouvelle Révolution tant redoutée et bel et bien advenue. Les stratégies politiques qu'elle met à présent en œuvre à Paris sont le fruit d'un calcul bien pensé, qui assigne peut-être à l'homme et à la femme une complémentarité sociale inédite et féconde, dans ses résultats matériels du moins. Louise n'est certes pas philosophiquement bonaldienne, mais elle est indéniablement légitimiste de cœur et de fidélité, d'un légitimisme désespéré voué au même échec que son existence. Ses choix de conduite eussent-ils varié si la rencontre avec le penseur Aveyronnais s'était pour de bon produite, faisant d'elle une nouvelle Elvire<sup>76</sup> ?

Sa mort n'est pas pour autant une leçon de morale; c'est, comme l'a été sa vie, «un délire vraiment élégant»<sup>77</sup>, un crépuscule aristocratique, métonymie du crépuscule d'une certaine aristocratie n'ayant su épouser la courbe qui, encore une fois, voit sinuer le cours de l'Histoire. Aux questions théoriques posées par Bonald au lendemain de la Grande Révolution, Balzac apporte sa réponse, empirique, au lendemain de la suivante. D'autres révolutions allaient poser encore différemment ces problèmes: mais ne nous fâchons donc pas, puisque tous deux ont été là pour nous éclairer, chacun à leur manière, sur la beauté du passé et sur l'impossibilité de se soustraire à l'avenir.

<sup>74</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 118.

<sup>75</sup> «Je suis pour Marius contre Sylla» (*ivi*, p 116).

<sup>76</sup> Bonald était devenu le mentor de Madame Charles, l'«Elvire» et la «Julie» de Lamartine, la persuadant de mettre fin à son idylle adultérine avec le poète puis devenant son directeur spirituel sur son lit de mort. Voir H. Moulinié, *De Bonald, la vie, la carrière politique, la doctrine* [1916], New York, Arno Press, 1978, p. 49 ss.

<sup>77</sup> Balzac, *Mémoires* cit., p. 295.